

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du Vendredi 05 juin 2026
Suivant convocation du 28/05/2026

L'an deux mille vingt-six le vendredi 05 juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Stéphane MERCY**, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Stéphane MERCY — Béatrice IZAC RAINSART- Jean-Jacques MAILHAC – Imilla MOURGUES – Sylvette AZNAR GALVE - Nadine FALIERE— Laurent POURCHET — Sophie JEAN - Rémi DEROSER – Julie MARCHESSEAU GUERIN — Benjamin CLUET - Romain RUBIO– Thilde HOLDT

Représentés par procuration : Nadine FALIERE à Béatrice IZAC RAINSART - Thierry LACROIX à Imilla MOURGUES - Fabrice MARCHAIS à Stéphane MERCY

Secrétaire de séance : Imilla MOURGUES

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12/05/2026. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Décisions :

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27/09/2026. Thilde HOLDT n'ayant pas la nationalité française ne prend pas part au vote. Ont été désignés à l'unanimité :

Titulaires : Stéphane MERCY, Fabrice MARCHAIS et Béatrice IZAC RAINSART

Suppléants : Sylvette AZNAR GALVE, Jean-Jacques MAILHAC et Imilla MOURGUES

32-2026 : Attribution d'un marché public à procédure adaptée (MAPA) : Schéma Directeur de l'Assainissement. La société Pure Environnement associée à la société Gaxieu, a été choisie pour un montant de 67 308.00€ € HT, soit 80 769.60€ € TTC.

Cette attribution est fondée sur l'analyse des offres effectuée conformément aux critères de sélection prévus dans les documents de consultation. Adoptée à l'unanimité

33-2026 : Acquisition d'une mini pelle : M. le Maire expose la nécessité pour la commune de procéder à l'acquisition d'une mini-pelle Adoptée à l'unanimité

34-2025 : Acquisition d'un véhicule : M. le Maire expose la nécessité pour la commune de procéder à l'acquisition d'un véhicule. Ce véhicule servira aux déplacements des agents et élus pour leurs formations, missions... Adoptée à l'unanimité

35-2025 : DM 2 BUDGET 410 : Les crédits inscrits sur les comptes 65-6541 « Créances admises en non-valeurs » et sur le compte 64-673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » étant insuffisants, il convient de procéder à une décision modificative pour ajuster les crédits budgétaires nécessaires à l'imputation de ces opérations. Adoptée à l'unanimité

36-2025 : DM 1 BUDGET 407 : Les crédits inscrits sur le compte 64-673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » étant insuffisants, il convient de procéder à une décision modificative pour ajuster les crédits budgétaires nécessaires à l'imputation de ces opérations. Adoptée à l'unanimité

La secrétaire,
Imilla MOURGUES



Le Maire,
Stéphane MERCY

